

AIRBUS Operations SAS

BILAN

COMPTE DE RESULTAT

ANNEXE

Exercice: du 01/01/2022 au 31/12/2022



Alami FAUVE
15/05/2023

III NOTES SUR LES COMPTES

31/12/22

SOMMAIRE 1

Bilan Actif **2**

Bilan Passif **3**

Notes sur le Bilan

Note	1	Immobilisations incorporelles	4
Note	2	Immobilisations corporelles	4
		Variations des immobilisations corporelles et incorporelles	4
Note	3	Immobilisations Financières	5
		Variations des Titres de participations	5
		Liste des principales participations	5
Note	4	Stocks et en-cours	6
Note	5	Créances	6
Note	6	Charges constatées d'avance et autres	6
		Charges constatées d'avance	6
Note	7	Valeurs mobilières de placement	7
Note	8	Disponibilités et emprunts auprès des établissements de crédit	7
Note	9	Capitaux propres	7
		Variations des capitaux propres	7
Note	10	Provisions pour risques et charges	8
		Tableau de variation des provisions pour risques et charges	8
		Engagements de retraite	8
Note	11	Dettes Financières	9
		Dettes d'exploitation	9
		Dettes Diverses	9
Note	12	Produits constatés d'avance & comptes de régularisations	10
Note	13	Engagements donnés	10
		Engagements reçus	10

Compte de Résultat **11**

Notes sur le Compte de Résultat

Note	14	Chiffre d'affaires	12
		Rémunération des dirigeants	12
		Charges et produits d'exploitation concernant les entreprises liées	12
Note	15	Résultat Financier	13
Note	16	Résultat Exceptionnel	13
Note	17	Situation Fiscale	14
Note	18	Effectifs temps plein payés à fin d'exercice	14
Note	19	Participation des salariés	14

Tableau des Flux de Trésorerie **15**

Autres informations

Note	20	Recherche et développement	-16
------	----	----------------------------	-----

BILAN

ACTIF

M.€.
(Millions d'Euros)

	31/12/2022	31/12/2021
ACTIF IMMOBILISE		
Immobilisations incorporelles (Note 1)	1 061	1 465
Immobilisations corporelles (Note 2)	1 942	2 241
Immobilisations financières (Note 3)	7 672	6 153
TOTAL	10 675	9 859
ACTIF CIRCULANT		
Stocks et en-cours (Note 4)	987	1 151
Avances et acomptes versés sur commandes	44	50
Créances d'exploitation (Note 5)	2 913	2 898
Créances diverses (Note 5)	84	168
Valeurs mobilières de placement (Note 7)	-	-
Disponibilités (Note 8)	152	-
Charges constatées d'avance et autres (Note 6)	35	35
TOTAL	4 215	4 302
Ecarts de conversion actif	64	47
TOTAL DE L'ACTIF	14 953	14 207

BILAN

PASSIF

M.€.
(Millions d'Euros)

	31/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES (Note 9)		
Capital	1 009	1 009
Primes d'émission, d'apport et de fusion	3 277	4 663
Réserves & RAN	2 646	1 811
Autres capitaux propres	3	3
Résultat de l'exercice	2 919	835
Acomptes sur dividendes	-	-
Subventions d'investissement	2	2
Provisions Réglementées	887	1 014
TOTAL	10 743	9 337
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (Note 10)	578	719
DETTES		
Dettes financières (Note 11)	1 595	1 972
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	150	169
Dettes d'exploitation (Note 11)	1 721	1 887
Dettes diverses (Note 11)	93	70
Produits constatés d'avance et autres (Note 12)	24	17
TOTAL	3 584	4 116
Ecarts de conversion passif	49	36
TOTAL DU PASSIF	14 953	14 207

NOTE 1	M.€. (Millions d'Euros)			
	31/12/2022			31/12/2021
	Brut	Amortissements ou provisions	Net	Net
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-
Concessions, brevets, licences, logiciels et autres	1 447	1 356	91	87
Fonds commercial	857	-	857	1 297
Droit au bail	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	113	-	113	82
TOTAL	2 417	1 356	1 061	1 465

NOTE 2	M.€. (Millions d'Euros)			
	31/12/2022			31/12/2021
	Brut	Amortissements ou provisions	Net	Net
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	15	-	15	15
Agencements et aménagement de terrains	76	52	23	44
Constructions	49	10	39	8
Constructions sur sol d'autrui	461	319	142	261
Installations techniques, matériels et outillages industriels	5 243	3 930	1 313	1 717
Autres immobilisations corporelles	511	433	77	9
Immobilisations mises en concessions	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	332	-	332	179
Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	-	-	-	8
TOTAL	6 686	4 744	1 942	2 241

VARIATIONS DES IMMOBILISATIONS (Incorporelles et corporelles) M.€.
31/12/22 (Millions d'Euros)

Rubriques et Postes	VALEURS BRUTES						AMORTISSEMENTS					
	Début exercice	Apport Airbus Atlantic 01/01/2022	Augmentations	Diminutions	Mises en service / reclassement	Fin exercice	CUMULES Début exercice	Apport Airbus Atlantic 01/01/2022	Augmentations	Diminutions	Reclassement	CUMULES Fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES												
Frais d'établissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Concessions, brevets, licences, logiciels et autres	1 377	6	4	11	83	1 447	1 290	5	82	11	1 356	
Fonds commercial	1 297	440	-	-	-	857	-	-	-	-	-	
Autres immobilisations incorporelles	0	-	-	-	-	0	-	-	-	-	-	
Immobilisations incorporelles en cours	82	0	115	-	83	113	-	-	-	-	-	
TOTAL	2 755	446	119	11	-	2 417	1 290	5	82	11	1 356	
IMMOBILISATION CORPORELLES												
Terrains	134	44	1	0	-	91	75	26	3	0	52	
Constructions	684	214	31	10	18	510	415	122	41	6	328	
Installations techniques, matériels et outillages industriels	6 247	658	8	26	330	5 243	4 506	491	298	24	3 930	
Autres immobilisations corporelles	80	33	10	26	480	511	96	24	26	24	433	
Immobilisations corporelles en cours	179	41	354	-	160	332	-	-	-	-	0	
Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	8	-	-	-	8	0	-	-	-	-	0	
TOTAL	7 333	990	405	62	0	6 686	5 092	663	369	55	4 744	

Nota: les acquisitions principales 2022 concernent
- immobilisations incorporelles: logiciels développés en interne pour un montant global de 108 M€ (Digital) et logiciels acquis pour 11 M€
- immobilisations corporelles: - Jigs & Tools programme Single Aisle 137 M€
- Jigs & Tools programme A350 23 M€ (dont A350F 11M€)
- Jigs & Tools programme Long Range 11 M€
- Flight Test Aircraft A321 NEO XLR 8 M€

Rubriques et Postes	VALEURS BRUTES					AMORTISSEMENTS				
	Début exercice	Augmentations	Diminutions	Mises en service / reclassement	Fin exercice	CUMULES Début exercice	Augmentations	Diminutions	Reclassement	CUMULES Fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES										
Frais d'établissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Concessions, brevets, licences, logiciels et autres	1 320	-	25	82	1 377	1 232	83	25	-	1 290
Fonds commercial	1 297	-	-	-	1 297	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	0	-	-	-	0	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	72	92	-	82	82	-	-	-	-	-
TOTAL	2 689	92	25	-	2 756	1 232	83	25	-	1 290
IMMOBILISATION CORPORELLES										
Terrains	133	-	0	1	134	69	6	0	-	75
Constructions	672	-	11	23	684	415	38	38	-	415
Installations techniques, matériels et outillages industriels	6 677	8	648	211	6 247	4 739	355	588	-	4 506
Autres immobilisations corporelles	90	8	25	7	80	89	31	24	-	96
Immobilisations corporelles en cours	246	187	13	242	179	66	-	66	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	-	8	-	-	8	-	-	-	-	-
TOTAL	7 817	211	697	-	7 333	5 378	430	716	-	5 092

Nota: les acquisitions principales 2021 concernent
- immobilisations incorporelles: logiciels développés en interne pour un montant global de 79 M€ (dont Digital 78 M€) et logiciels acquis pour 13 M€
- immobilisations corporelles: - Jigs & Tools programme Single Aisle 74 M€
- Jigs & Tools programme A350 14 M€
- Jigs & Tools programme Long Range 9 M€
- Flight Test Aircraft A321 NEO XLR 12 M€

NOTE 3

IMMOBILISATIONS FINANCIERES	M.€. (Millions d'Euros)			
	31/12/2022			31/12/2021
	Brut	Amortissements / dépréciations	Net	Net
Titres de participation	7 598	-	7 598	6 071
Prêt intra-groupe à Euribor 3mois	-	-	-	9
Prêts au 1 % logement	73	-	73	72
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres immobilisations Financières	1	-	1	1
TOTAL	7 672	-	7 672	6 153

VARIATION DES TITRES DE PARTICIPATIONS		M.€. (Millions d'Euros)
MONTANT NET DEBUT EXERCICE		6 071
Acquisitions & souscriptions		
Cessions & fusions (nettes)	-	873
Apport partiel d'actifs des titres Airbus Operations GmbH à Premium Aerotech GmbH		2 400
Apport partiel d'actifs à Airbus Atlantic - Titres Airbus Atlantic reçus en rémunération de		1 386
Attribution gratuite des titres Airbus Atlantic à AIRBUS SAS via une distribution	-	1 386
Dotations aux amortissements et dépréciations		
Reprises sur amortissements et dépréciations		
MONTANT NET FIN EXERCICE		7 598

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS (Décret 83 1020 du 29 novembre 1983 - article 24-11°)	M.€. (Millions d'Euros)		
	31/12/2022		
	Pourcentage détenu	Valeur comptable des titres Brute Nette	
A - RENSEIGNEMENTS DETAILES CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS			
1. Filiales (plus de 50% du capital détenu)			
Airbus Operations sl	100,00%	50	50
Premium Aerotech GmbH	94,67%	2 400	2 400
Airbus Operations ltd	100,00%	5 144	5 144
STAR REAL ESTATE	97,48%	2	2
2. Participations (10 à 50% du capital détenu)			
CORSE COMPOSITE AERONAUTIQUES	25,56%	1	1
3. Autres participations			
Pays de la Loire développement	4,19%	0,3	0,3
Tarmac Aerosave	2,68%	0,01	0,01
TOTAL		7 598	7 598

NOTE 4**STOCKS ET EN-COURS**

(Millions d'Euros)

	31/12/2021		Apport Airbus Atlantic 01/01/2022	31/12/2022		
	Net		Net	Brut	Dépréciations	Net
Matières premières et autres approvisionnements	598	-	158	694	123	571
En-cours de production	486	-	93	368	3	364
Produits intermédiaires et Finis	67	-	25	70	18	52
TOTAL	1 151	-	276	1 131	144	987

L'apport à Airbus Atlantic se décompose entre 351 M€ de valeurs brutes et 75 M€ de dépréciations.

La croissance de 112 M€ des stocks nets hors apport sur l'exercice 2022 s'explique par :

- une augmentation pour sécurisation des stocks de composants et matières premières due à la crise mondiale
- une diminution des en-cours de production principalement due au cadencement des livraisons d'A400M.

NOTE 5**CREANCES**

(Millions d'Euros)

	31/12/2022			Dont à + 1 an	31/12/2021	Apport Airbus Atlantic 01/01/2022
	Brut	Dépréciations	Net	Net	Net	Net
CREANCES D'EXPLOITATION						
Créances clients et comptes rattachés	2 950	208	2 742		2 713	4
Autres créances d'exploitation	214	-	214		234	5
TOTAL CREANCES D'EXPLOITATION	3 164	208	2 956	-	2 947	9
- dont entreprises liées	2 684		2 684		2 682	-
CREANCES DIVERSES						
Créances diverses	84	-	84		168	3
TOTAL CREANCES DIVERSES	84	-	84		168	3
- dont entreprises liées	73	-	73		154	-
TOTAL GENERAL	3 248	208	3 040	-	3 115	12
- dont entreprises liées	2 757	-	2 757		2 836	-
- dont produits à recevoir	2	-	2		14	-
- dont diminutions liées aux écarts de conv. Actif	11	-	11		13	-
- dont augmentations liées aux écarts de conv. Passif	1	-	1		2	-

Les créances d'exploitation avec les entreprises liées (2684M€) sont notamment constituées de la quote-part de marge commerciale annuelle rétrocédée par la SEP et revenant à la société (1408M€ partage de résultat)

NOTE 6**CHARGES CONSTATEES D'AVANCE ET AUTRES**

(Millions d'Euros)

	31/12/2022	Dont à + 1 an	31/12/2021	Apport Airbus Atlantic 01/01/2022
Charges constatées d'avance	35	-	35	
Charges à répartir	-	-	-	-
Primes de remboursement des obligations	-	-	-	-
Ecart de conversion actif	64	-	47	10
TOTAL	99	-	82	10
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
	31/12/2022	Dont à + 1 an	31/12/2021	Apport Airbus Atlantic 01/01/2022
Charges constatées d'avance sur services extérieurs*	35	-	35	-
Autres charges constatées d'avance	-	-	-	-
TOTAL	35	-	35	-

NOTE 7

Valeurs mobilières de placement : NEANT EN 2022

NOTE 8

DISPONIBILITES ET EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT				M.€. (Millions d'Euros)
	31/12/2021	Apport Airbus Atlantic 01/01/2022	Variation nette de trésorerie sur l'exercice 2022	31/12/2022
Banques	0	-	101	-
Valeurs à l'encaissement	69	-	69	-
Compte courant de Trésorerie	340	870	1 362	152
TOTAL	409	870	1 330	153

NOTE 9

CAPITAUX PROPRES

Le capital est composé de 1 008 826 931 actions de valeur nominale de 1 EURO chacune.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	M.€. (Millions d'Euros)
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2021 Résultat inclus	9 337
Capital	1 009
Primes d'émission, d'apports et de fusion	4 663
Réserves et report à nouveau	1 814
Résultat de l'exercice N-1	835
Subventions d'investissements	2
Provisions réglementées	1 014
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AU 01/01/2022 Résultat inclus	9 337
Augmentation du capital	0
Augmentations primes d'émission, de fusion, d'apport	0
Attribution gratuite à l'Associé unique Airbus SAS des titres Airbus Atlantic reçus en rémunération de l'apport	-1 386
Dividendes versés sur exercice N-1	0
Autres capitaux propres	0
Incorporation des écarts actuariels exercice N-1	0
Reprise des amortissements dérogatoires apportés à Airbus Atlantic (2)	-135
Augmentations des Provisions réglementées & Subvention d'investissement *(1)	179
Diminutions des Provisions réglementées & Subvention d'investissement *(2)	-171
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2022 avant résultat	7 824
Résultat net de l'exercice après impôt	2 919
Acomptes sur dividendes	
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AU 31/12/21 résultat inclus	10 743

*(1) Dont dotation amortissements dérogatoires : 179 M.€.

*(2) Dont reprise amortissements dérogatoires : - 306 M.€.

NOTE 10

TABLEAU DE VARIATION DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES							M.€ (Millions d'Euros)
	31/12/2021	Apport Airbus Atlantic 01/01/2022	Dotation de l'exercice	Reprise (utilisée)	Reprise (non utilisée)	Reclassement	31/12/2022
Garanties clients	-						-
Prestations à fournir	1		3				4
Indemnités de départ en retraite	537	- 122	30	- 13	- 5		427
LTIP Unit plan	2	- 1		- 1			1
Médailles du travail	47	- 12		- 4			31
Provisions pour risques et charges de personnel	587	- 135	30	- 18	- 5		459
Pertes de changes	46	- 10	27	-			63
Autres provisions pour charges	29			- 19			10
Risques divers	56	- 2	9	- 19	- 4		41
Autres provisions pour risques et charges	84		9	- 38	- 4		51
TOTAL	719	- 147	70	- 56	- 8		578

ENGAGEMENTS DE RETRAITE		M.€ (Millions d'Euros)
	31/12/2021	31/12/2022
HYPOTHESES		
Taux d'actualisation	0,80%	3,10%
Taux d'augmentation des salaires	2,50%	3,00%
Valeur actuarielle des droits accumulés	- 660	- 328
Gains actuariels non amortis		- 99
Pertes actuarielles non amorties	123	
MONTANT PROVISIONNE AU BILAN	- 537	- 427

NOTA : Ces engagements concernent les indemnités de fin de carrière des personnels de l'entreprise. Ces montants sont provisionnés pour le départ volontaire des salariés de 62 à 67 ans en fonction du métier et de l'âge de naissance, ils sont comptabilisés en provision sur la base du coût global. Le coût des services rendus s'élève à 23 M€, le coût financier net est une charge 5 M€, les prestations versées s'élèvent à 13 M€ générant une reprise de la provision, l'amortissement des écarts actuariels est un produit de 3,4 M€ (corridor). Le plan de restructuration est complété et les personnels concernés ont tous été identifiés.

NOTE 11

DETTE FINANCIERES					(Millions d'Euros)
	31/12/2022	Dont à - 1 an	De 1 à 5 ans	+ de 5 ans	31/12/2021
Emprunts auprès d'organismes de crédit	-				-
Emprunts auprès des sociétés du groupe (CC AIRBUS SE)	-				409
Emprunts et dettes Financières diverses	8	8		-	10
Avances AIRBUS SAS (A350)	1 587	51	294	1 242	1 553
TOTAL	1 595	59	294	1 242	1 972
- dont augmentations liées aux écarts de conv. Actif	0	0			0
- dont diminutions liées aux écarts de conv. Passif	-	-			-

DETTE D'EXPLOITATION				(Millions d'Euros)
	31/12/2022	Dont à + 1 an	31/12/2021	Apport Airbus Atlantic 01/01/2022
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 261	-	1 289	293
Dettes fiscales et sociales	460	-	599	119
Autres dettes d'exploitation	-	-	-	-
TOTAL	1 721	-	1 887	412
- dont entreprises liées	445	-	598	133
- dont charges à payer	842	-	802	160
- dont augmentations liées aux écarts de conv. Actif	61	-	46	10
- dont diminutions liées aux écarts de conv. Passif	-	-	34	-

DETTE DIVERSES				(Millions d'Euros)
	31/12/2022	Dont à + 1 an	31/12/2021	Apport Airbus Atlantic 01/01/2022
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	76	-	52	
Dettes fiscales (impôts sur les bénéfices)	-	-	-	
Autres dettes diverses	17	-	19	-
TOTAL	93	-	70	-
- dont entreprises liées	0	-	1	-
- dont charges à payer	33	-	16	-
- dont augmentations liées aux écarts de conv. Actif	0	0	0	-
- dont diminutions liées aux écarts de conv. Passif	0	0	0	-

NOTE 12

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE & COMPTES DE REGULARISATIONS		
	M.€. (Millions d'Euros)	
	31/12/2022	31/12/2021
PCA (du specific business)	24	17
Quotas d'émission de CO ² alloués par l'état	-	-
- dont entreprises liées	-	-
TOTAL	24	17

NOTE 13

ENGAGEMENTS					M.€. (Millions d'Euros)
	AU PROFIT DE :				TOTAL 31/12/2021
	DIRIGEANTS	FILIALES ET GIE CONSOLIDES	AUTRES	TOTAL 31/12/2022	
1 - ENGAGEMENTS DONNES					
Engagements de Crédit bail			-	-	-
Engagements de concession long terme			12	12	-
Engagements de retraites			- 99	- 99	123
Engagements nets au titre de Financement de ventes				-	-
Cautions et garanties bancaires			1	1	2
Autres engagements donnés			-	-	2
TOTAL	-	-	- 86	- 86	127
2 - ENGAGEMENTS RECUS					
Avals				-	-
Cautions			15	15	14
Engagements nets au titre de Financement de ventes				-	-
Sûretés réelles reçues				-	-
Autres engagements reçus			-	-	2
TOTAL	-	-	15	15	16

L'engagement de retraite total (DBO) s'élève au 31 décembre 2022 à 328m€ dont 427m€ sont reconnus au bilan en provision et 99m€ constituent un écart actuariel négatif non reconnu (gain actuariel en engagement hors bilan) voir note 10.

COMPTE DE RESULTAT

 M.€.

 (Millions d'Euros)

	31/12/2022	31/12/2021
Chiffre d'affaires	10 803	9 097
Autres Produits d'exploitation	290	207
Achats Consommés et variations de stocks	- 7 767	- 5 951
VALEUR AJOUTEE	3 326	3 353
Subventions d'exploitation	145	162
Impôts, taxes et versements assimilés	- 143	- 64
Charges de personnel	- 1 172	- 1 641
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	2 157	1 811
Reprises aux amortissements et aux provisions	284	455
Dotations aux amortissements et aux provisions	- 712	- 902
Transferts de charges (1)	4	8
Autres produits	32	0
Autres Charges	- 337	- 322
RESULTAT D'EXPLOITATION (Note 14)	1 428	1 050
Dividendes et quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	-	-
Frais Financiers nets	- 81	- 79
Produits Financiers nets	194	0
Résultat de change	0	0
Dotations et reprises Financières aux amortissements et provisions, transferts de charges	-	42
Résultat Financier (Note 15)	113	37
RESULTAT COURANT	1 542	1 014
Résultat exceptionnel (Note 16)	1 671	- 17
RESULTAT NET AVANT IMPOT & PARTICIPATION	3 213	997
Impôts sur les Bénéfices & Participation des salariés (Notes 17 et 19)	- 293	- 162
RESULTAT NET TOTAL	2 919	835

(1) Dont transfert de charges indemnités assurance	0,12
-Dont transfert de charges voitures de fonction	0,60
-Dont transfert de charges autres avantages en nature	3,62

B - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

NOTE 14

A - CHIFFRE D'AFFAIRES

	M.€. (Millions d'Euros)	
	31/12/2022	31/12/2021
France	10 428	8 787
Allemagne	108	110
Royaume-Uni	64	45
Autres pays de l'Union Européenne	76	76
Sous-Total Union Européenne	10 676	9 018
Suisse	1	
Autres Pays A.E.L.E. (A)		
Autres Pays de l'Europe	1	1
Canada	32	25
Etats Unis	53	21
Amérique Latine	1	3
Asie & Océanie	32	26
Afrique et Moyen-Orient	7	3
Montant Net du Chiffre d'Affaires (B)	10 803	9 097

(A) . Islande, Liechtenstein & Norvège

(B) . Montants H.T. Nets des RRR Accordés .

	M.€. (Millions d'Euros)	
	31/12/2022	31/12/2021
Civiles	10 345	8 723
Militaires	458	374
TOTAL	10 803	9 097

B - REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS

(décret 83- 1020 du 29 novembre 1983 - article 24-18°)

Cette information n'est pas mentionnée, elle conduirait à divulguer les rémunérations concernant une seule personne.

C - CHARGES ET PRODUITS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

	M.€. (Millions d'Euros)	
	31/12/2022	31/12/2021
PRODUITS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES		
Ventes de produits	10 145	8 458
Ventes de prestations	428	425
Autres produits d'exploitation	-	5
Produits financiers	194	42
Résultats	-	-
TOTAL	10 767	8 930
CHARGES CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES		
Achats & Services Extérieurs	3 721	1 697
Autres charges d'exploitation	189	204
Charges Financières	0	9
Résultats	-	-
TOTAL	3 910	1 910

NOTE 15

RESULTAT FINANCIER	M.€. (Millions d'Euros)	
	31/12/2022	31/12/2021
Frais Financiers net		
- Frais Financiers AIRBUS SAS		
- Charges liées à la Convention de gestion de Trésorerie Centralisée	- 0	- 0
- Autres Frais Financiers	- 81	- 79
Produits Financiers nets		
- Produits de Participations et autres immobilisations Financières	192	0
- Revenus liés à la Convention de gestion de Trésorerie Centralisé	-	-
- Revenus des créances AIRBUS SAS	-	-
- Revenus sur compte courant STAR REAL ESTATE	-	-
- Revenus des créances commerciales	-	-
- Autres produits Financiers	2	0
Résultat net de change	0	0
Dotations aux provisions	-	-
Reprise de provision	-	42
RESULTAT FINANCIER	113	- 37

Les 192M€ de "Produits de participation et autres immobilisations financières" correspondent aux dividendes versés par Airbus Opérations SL au titre de l'exercice 2021.

NOTE 16

RESULTAT EXCEPTIONNEL	M.€. (Millions d'Euros)	
	31/12/2022	31/12/2021
Charges exceptionnelles sur les opérations en capital	- 873	- 44
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	- 3	- 33
Charges de restructuration	-	-
Charges sur exercices antérieurs	-	-
Autres charges exceptionnelles	- 0	-
Dotations aux provisions pour amortissements dérogatoires	- 179	- 228
Autres Dotations aux provisions exceptionnelles	- 7	- 69
Produits exceptionnels sur opérations en capital	0	0
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 407	0
Produits sur exercices antérieurs	-	-
Quote-part de subventions virées au résultat de l'exercice	0	0
Autres Produits exceptionnels	-	-
Reprises de la provision pour amortissements dérogatoires	306	197
Reprises de la provision pour hausse des prix	-	-
Reprises sur autres provisions exceptionnelles	20	159
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 671	- 17

NOTE 17

SITUATION FISCALE		
	M.€. (Millions d'Euros)	
	31/12/2022	31/12/2021
Impôts à payer	-293	-118
Crédit d'impôt	35	34
Crédit d'impôt N-1		2
TOTAL	-258	-83

REPARTITION DE L'IMPÔT ENTRE RESULTAT COURANT ET RESULTAT EXCEPTIONNEL

	M.€. (Millions d'Euros)	
	31/12/2022	31/12/2021
Impôt lié au résultat courant	-271	-118
Impôt lié au résultat exceptionnel	0	0
Autres	-22	0
Impôts à payer	-293	-118

La ligne "Autres" s'explique par l'allocation à chacune des Airbus Opérations d'une quote part de l'impact de la mise en conformité de la situation fiscale suite aux accords avec les DoJ, SFO et PNF.

VARIATION DES IMPOTS DIFFERES OU LATENTS : Impôts calculés selon taux d'IS (y/c contributions additionnelles)

En M Euros	28,41%						25,83%		
	Variation des impôts différés ou latents								
Nature	Début 2022		Variations		Fin 2022		Variation	Début 2023	
Décalages certains ou éventuels	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif	Taux	Actif	Passif
Provisions réglementées									
Provision pour investissement		0				0			0
Amortissements dérogatoires		288		-36		252	23		229
Charges non déductibles temporairement									
Autres	212		-105		107		-10	97	
Provisions pour retraite	153		-32		121		-11	110	
Charges déduites (ou produits imposés) fiscalement et non encore comptabilisées									
Ecart de conversion		10	14		4		0	3	
	365	298	-123	-36	232	252	2	211	229

NOTE 18

EFFECTIFS TEMPS PLEIN PAYES A FIN D'EXERCICE		
	31/12/2022	31/12/2021
Mensualisés	2 041	3 948
Ingénieurs et cadres	7 504	7 852
Employés & Agents Techniques de maîtrise	5 542	8 456
TOTAL	15 087	20 256

NOTE 19

PARTICIPATION DES SALARIES		
	M.€. (Millions d'Euros)	
	31/12/2022	31/12/2021
Participation des salariés	35	79

L'écart entre la participation payée en 2022 et la prévision de 2021 est de 10 m€ (provision à 67m€, paiement de 37m€ et transfert de la dette dans le cadre de l'apport à Airbus Atlantic pour 20 m€). La participation provisionnée au titre de 2022 s'élève à 45m€.

NOTE 20

AUTRES INFORMATIONS

L'effort d'innovation (activités de recherche, développement et industrialisation), qui contribue à la constitution du Fond technologique du groupe, est apprécié au travers de deux notions :

* Les frais d'innovation autofinancée qui correspondent à l'ensemble des investissements d'innovation, qu'ils soient activés ou directement enregistrés en charges, non financés par les marchés.

* Les charges d'innovation autofinancée qui traduisent l'impact sur le résultat de l'effort d'innovation : frais enregistrés en charges, amortissements des dépenses immobilisées, charges nettes de remboursement des avances remboursables.

RECHERCHE & DEVELOPPEMENT	M.€.	
	2022	2021
Ensemble des frais de recherche, Développement et Industrialisation	1 457	1 262
A déduire : coût de revient des marchés	- 157	- 237
Frais d'innovation autofinancée	1 300	1 025
+ Charges nettes de remboursement des avances de l'état		
- Production immobilisée (outillages spécialisés)	- 181	- 107
- Production stockée		
+ Amortissement et dépréciation des dépenses immobilisées ou stockées	256	260
Charges d'innovation autofinancée	1 375	1 178

Airbus Operations
Société par actions simplifiée au capital de 1.008.826.931,00 euros
Siège social : 316 route de Bayonne, 31300 Toulouse
420 916 918 RCS Toulouse
(la « Société »)

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
ADOPTÉES PAR ACTE SOUS SEING PRIVÉ EN DATE DU 27 JUIN 2023**

La société **Airbus**, société par actions simplifiée au capital de 3.576.769 euros, dont le siège social est sis 2, rond-point Émile Dewoitine, 31700 Blagnac, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulouse sous le numéro 383 474 814, représentée par Monsieur Edouard Eltvedt, dûment habilité aux fins des présentes,

Agissant en qualité d'Associé Unique, propriétaire de la totalité des actions composant le capital social et les droits de vote de la Société (l'« **Associé Unique** »), a, conformément aux statuts de la Société, adopté par le présent acte des décisions sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus au Président de la Société ;
2. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
3. Décision à prendre conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts ;
4. Examen des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce ;
5. Remplacement d'un membre du Comité des Administrateurs ; et
6. Pouvoirs en vue des formalités.

L'associé Unique reconnaît avoir eu connaissance et communication dans les délais prévus par les statuts de l'ensemble des documents suivants :

- la copie de la lettre d'information adressée au commissaire aux comptes ;
- la copie de la lettre d'information adressée aux représentants du Comité Social et Économique ;
- les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- le rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- le texte des projets de décisions ; et
- un exemplaire des statuts à jour de la Société.

Étant précisé que le commissaire aux comptes de la Société et les représentants du Comité Social et Économique ont été dûment notifiés des présentes.

Puis l'Associé Unique statue sur les décisions suivantes.

PREMIÈRE DÉCISION

Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus au Président de la Société

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance (i) des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, (ii) du rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2022 et (iii) du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels dudit exercice,

approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont établis et présentés, qui se traduisent par un bénéfice d'un montant de 2.919.333.430 euros ainsi que les opérations traduites dans lesdits comptes ou résumées dans ces rapports.

prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges fiscalement déductibles visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, l'Associé Unique **donne** quitus entier et sans réserve au Président de la Société pour sa gestion du 1^{er} janvier 2022 à la date de clôture de l'exercice soit le 31 décembre 2022.

Cette décision est adoptée.

DEUXIÈME DÉCISION

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

L'Associé Unique, sur proposition du Président, **décide** en conséquence d'affecter le bénéfice de l'exercice d'un montant de 2.919.333.430 euros comme suit :

- | | |
|------------------------------------------------------------|----------------------|
| ▪ Résultat de l'exercice : | 2.919.333.430 euros |
| ▪ Distribution d'un dividende de : | 697.000.000 euros |
| représentant un dividende par action d'environ 0,690 euros | |
| ▪ Le solde au compte de report à nouveau, soit | 2.222.333.430 euros. |

Décide que le paiement des dividendes sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 30 septembre 2023.

Cette décision est adoptée.

TROISIÈME DÉCISION

Décision à prendre conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts

Statuant conformément aux prescriptions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Associé Unique **constate** qu'aucun dividende n'a été mis en paiement au titre des trois précédents exercices.

Cette décision est adoptée.

QUATRIÈME DÉCISION

Examen des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code du commerce

L'Associé Unique, conformément à l'article L. 227-10 du Code de commerce, **prend acte** qu'aucune convention telle que visée audit article n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Cette décision est adoptée.

CINQUIÈME DÉCISION

Remplacement d'un membre du Comité des Administrateurs

L'Associé Unique prend acte de la démission de Monsieur Jean-Pierre Chassagne de ses fonctions de membre du Comité des Administrateurs et décide de nommer, en remplacement, pour la durée illimitée, Monsieur Fabrice Remesy.

Cette décision est adoptée.

SIXIÈME DÉCISION

Pouvoirs en vue des formalités.

L'Associé Unique **donne** tous pouvoirs à tout porteur d'un original ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal qui constatera ces délibérations à l'effet d'accomplir toutes formalités légales ou réglementaires de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

Cette décision est adoptée.

* * *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associé unique et le Président de la Société et répertorié sur le registre des décisions de l'Associé unique.



L'Associé Unique
Représenté par Edouard Eltvedt



Airbus Operations

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



Airbus Operations

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la société Airbus Operations,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Airbus Operations relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans l'annexe des comptes annuels :

- ▶ La note I.a) présente notamment les principaux éléments apportés et les impacts sur les comptes 2022 suite à l'opération d'apport partiel d'actifs à la société Stelia Aerospace SAS et à l'apport de titres Airbus Operations GmbH à la société PAG Holding GmbH.
- ▶ La note II paragraphe 7 relative à l'*Advance Pricing Agreement* civil et la note II paragraphe 10 relative à l'*Advance Pricing Agreement* A400M précisent que les accords sur les prix de transfert initiaux ont fait l'objet de demandes de renouvellement pour les périodes fiscales de 2020 à 2024 déposées en juin 2019 aux administrations fiscales et qu'aucun élément n'a été identifié pouvant remettre en cause l'application des accords pour les exercices 2020, 2021 et 2022.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note II « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels expose les règles et les méthodes comptables relatives notamment au fonds commercial (paragraphe 1) et aux immobilisations financières (paragraphe 3).

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons apprécié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe aux comptes annuels, et nous avons contrôlé leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le comité des administrateurs.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Toulouse, le 15 mai 2023

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Mathilde Ferrand

AIRBUS Operations SAS

BILAN

COMPTE DE RESULTAT

ANNEXE

Exercice: du 01/01/2022 au 31/12/2022

BILAN

ACTIF

M.€. *(Millions d'Euros)*

	31/12/2022	31/12/2021
ACTIF IMMOBILISE		
Immobilisations incorporelles (Note 1)	1 061	1 465
Immobilisations corporelles (Note 2)	1 942	2 241
Immobilisations financières (Note 3)	7 672	6 153
TOTAL	10 675	9 859
ACTIF CIRCULANT		
Stocks et en-cours (Note 4)	987	1 151
Avances et acomptes versés sur commandes	44	50
Créances d'exploitation (Note 5)	2 913	2 898
Créances diverses (Note 5)	84	168
Valeurs mobilières de placement (Note 7)	-	-
Disponibilités (Note 8)	152	-
Charges constatées d'avance et autres (Note 6)	35	35
TOTAL	4 215	4 302
Ecarts de conversion actif	64	47
TOTAL DE L'ACTIF	14 953	14 207

BILAN

PASSIF

M.€.
(Millions d'Euros)

	31/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES (Note 9)		
Capital	1 009	1 009
Primes d'émission, d'apport et de fusion	3 277	4 663
Réserves & RAN	2 646	1 811
Autres capitaux propres	3	3
Résultat de l'exercice	2 919	835
Acomptes sur dividendes	-	-
Subventions d'investissement	2	2
Provisions Réglementées	887	1 014
TOTAL	10 743	9 337
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (Note 10)	578	719
DETTES		
Dettes financières (Note 11)	1 595	1 972
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	150	169
Dettes d'exploitation (Note 11)	1 721	1 887
Dettes diverses (Note 11)	93	70
Produits constatés d'avance et autres (Note 12)	24	17
TOTAL	3 584	4 116
Ecarts de conversion passif	49	36
TOTAL DU PASSIF	14 953	14 207

ANNEXE AIRBUS OPERATIONS SAS

I FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

a) Filiales/participations

En avril 2021, Airbus a annoncé un regroupement d'activités dans le cadre du projet de transformation visant à renforcer la chaîne de valeur de l'assemblage d'aérostructures dans l'ensemble du système industriel d'Airbus. Deux volets principaux ont été mis en place, l'un en France et l'autre en Allemagne.

Avec effet le 1er janvier 2022, le groupe Airbus a procédé à la réorganisation de ses activités aérostructures en France dans l'objectif d'intégrer au sein de Stelia Aerospace SAS les activités aérostructures d'Airbus Operations SAS exploitées sur ses sites de Nantes et de Saint-Nazaire ainsi que les activités associées situées à Toulouse, en vue de (i) construire un actif stratégique dans le domaine des aérostructures au sein du groupe Airbus et (ii) bâtir une structure aérostructures de premier plan. L'opération a pris la forme d'un apport partiel d'actifs de la branche d'activités aérostructures par Airbus Opérations SAS à Stelia Aerospace SAS. Cet apport a été réalisé sous le régime fiscal de faveur prévu par l'article 210 A du Code Général des impôts. En rémunération de cet apport, 91.280.000 actions nouvelles ont été émises et attribuées à Airbus Operations SAS via une augmentation de capital de 91 280 000 euros et d'une prime d'émission de 1 160 036 569 euros. Dans le même temps, la dénomination sociale de la société Stelia Aerospace SAS a été modifiée en Airbus Atlantic SAS. La valeur définitive de l'apport telle qu'approuvée par les deux parties s'élève à 1.386.079.795 euros.

Au 1^{er} janvier 2022, Airbus Operations SAS a attribué gratuitement à son actionnaire unique Airbus SAS la totalité des actions de la société Airbus Atlantic SAS reçues en rémunération de l'apport sous le régime de l'article 115-2 du Code Général des impôts. Cette attribution s'est effectuée via un prélèvement sur le compte de réserves "Primes d'apport" pour la valeur de 1.386.079.795 euros. A l'issue de cette attribution, Airbus SAS est devenue l'actionnaire unique d'Airbus Atlantic SAS.

En Allemagne, une nouvelle entité PAG Holding GmbH a été créée incluant les activités d'assemblage d'aérostructures d'Airbus Opérations GmbH, ainsi que les activités de sous-assemblages et de pièces détaillées de Premium Aerotech GmbH, entité sœur allemande d'Airbus Atlantic SAS. Afin de créer ce nouvel ensemble, Airbus Opérations SAS, qui détenait 100% des titres Airbus Opérations GmbH, les a apportés à PAG holding GmbH. Cet apport a été réalisé sous le régime fiscal de faveur prévu par l'article 210 A du Code Général des impôts. En contrepartie de cet apport, Airbus Opérations SAS a reçu 94,67% des titres de PAG holding GmbH et les a inscrits à son bilan pour une valeur d'apport définie conformément au droit allemand de 2.400.020.000 euros. Cette valeur étant supérieure à la valeur comptable "historique" des titres Airbus Opérations GmbH apportés à PAG holding GmbH, soit 873.085.115 euros, Airbus Opérations SAS a constaté un résultat exceptionnel positif de 1.526.934.885 euros sur l'exercice 2022.

b) Crise en Ukraine

L'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022, les restrictions à l'export et les sanctions internationales qui en ont résulté contre la Russie, la Biélorussie et certaines entités et individus russes ont entraîné une perturbation des activités, des opérations, de la gestion des données et de la chaîne d'approvisionnement de la Société.

A la suite de restrictions à l'export et à l'imposition de sanctions par l'UE, le Royaume-Uni, les États-Unis et d'autres pays touchant les activités de la Société, la Société a annoncé en mars 2022 qu'elle suspendait la livraison d'avions et la fourniture de services d'assistance aux clients russes, ainsi que la fourniture de pièces de rechange, d'équipement et de logiciels à la Russie. La Société applique toutes les réglementations et les sanctions applicables à ses installations et opérations en Russie.

Cette crise augmente l'exposition de la Société à des risques de perturbations dans sa chaîne d'approvisionnement. Une partie du titane qu'utilise la Société provient de Russie, tant directement qu'indirectement par le biais de ses fournisseurs. Bien que les risques géopolitiques soient pris en compte par la Société dans sa politique en matière d'approvisionnement en titane, l'impact de l'invasion de l'Ukraine par la Russie sur la capacité de la Société à se fournir en matières premières et composants, ainsi que tout éventuel durcissement des sanctions est continuellement examiné.

En raison des restrictions à l'exportation et des sanctions mentionnées ci-avant, la Société n'a pas été en mesure de livrer deux avions précédemment comptabilisés en chiffre d'affaires au 31 Décembre 2021. En conséquence, la Société a annulé au 31 Mars 2022 le chiffre d'affaires et la marge relatifs à ces deux avions non livrés. Ces avions ont été réalloués à d'autres clients au cours du second trimestre 2022.

Le chiffre d'affaires 2022 de la Société n'a pas été affecté de manière significative par la crise en Ukraine.

c) Enquête du SFO / PNF / DoJ / DoS et contentieux commerciaux connexes

Airbus SE a conclu des accords définitifs (« les accords ») avec le Parquet National Financier (« PNF ») en France, le Serious Fraud Office (« SFO ») au Royaume-Uni et le Département américain de la Justice (« DoJ ») mettant fin aux enquêtes des autorités sur les allégations de fraude et de corruption, ainsi qu'avec le Département d'État des États-Unis (« DoS ») et le DoJ mettant fin aux enquêtes sur les dossiers inexacts et trompeurs faits auprès du DoS conformément au règlement américain sur le trafic international d'armes (« ITAR »). Les accords ont été approuvés et rendus publics le 31 janvier 2020.

Conformément aux termes des accords, Airbus SE a accepté de payer des pénalités de 3.597.766.766 euros plus les intérêts et les coûts aux autorités françaises, britanniques et américaines. Cela a été comptabilisé en 2019 dans les comptes d'Airbus SE. Les règlements correspondant à chaque autorité étaient les suivants : PNF 2.083.137.455 euros, SFO 983.974.311 euros, DoJ 526.150.496 euros et DoS 9.009.008 euros dont 4.504.504 euros pouvant être utilisés pour les mesures de conformité correctives approuvées. Toutes les pénalités ont été payées.

L'impact financier pour Airbus SAS a été neutre puisque le montant versé par Airbus SAS à Airbus SE a été intégralement refacturé aux entités Airbus Operations SAS, Airbus Operations GmbH, Airbus Operations Ltd et Airbus Operations SL conformément à un accord intra groupe permettant de facturer ce montant global à chacune des entités susmentionnées sur la base de la clé de répartition industrielle applicable pour l'année 2021 pendant laquelle l'accord a été signé.

Conformément aux termes de la Convention Judiciaire d'Intérêt Public (« CJIP ») conclue avec le PNF, Airbus SE avait l'obligation de soumettre son programme de conformité à des audits ciblés réalisés par l'Agence Française anticorruption (AFA) pendant une période de trois ans.

Conformément aux termes de l'accord de poursuite différée (« DPA ») avec le SFO, aucun contrôle indépendant de conformité n'a été imposé à Airbus SE compte tenu de la surveillance continue effectuée par l'AFA.

Conformément aux termes du DPA conclu avec le DoJ, aucun contrôle indépendant de conformité n'a été imposé à Airbus SE en vertu de l'accord avec le DoJ, mais Airbus SE devait faire périodiquement un rapport sur ses progrès continus en matière d'amélioration de la conformité pendant une période de trois ans et devait procéder à des examens complémentaires à la demande du DoJ.

Les accords entraînent la suspension des poursuites pendant une durée de trois ans.

Cette période a pris fin le 31 janvier 2023. Airbus SE attend la confirmation formelle par les autorités qu'elle a respecté les termes des accords ci-dessus mentionnés tout au long de cette période, après quoi elle s'attend à l'extinction des poursuites conformément aux dispositions procédurales de chaque pays.

Le 13 février 2023, le SFO a notifié à Airbus la fin des poursuites. Le 17 mars 2023, le PNF a également notifié la fin des poursuites avec le « Constat de l'extinction de l'action publique ».

Conformément aux termes de l'accord de consentement avec le DoS, ce dernier a accepté de régler toutes les violations civiles de l'ITAR décrites dans les divulgations volontaires d'Airbus SE identifiées dans l'accord et Airbus SE a accepté de retenir les services d'un agent indépendant de conformité au contrôle des exportations, qui surveillera l'efficacité des systèmes de contrôle des exportations d'Airbus SE et sa conformité aux règles de l'ITAR pour une durée de trois ans.

A la suite de la décision de la Société de réallouer des ressources dédiées au contrôle des exportations pour assurer le respect des restrictions des exportations et des sanctions annoncées envers la Russie, la Biélorussie et certaines entités et individus russes, suite à l'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 Février 2022, Airbus SE a demandé au DoS de proroger de 9 mois la durée dudit accord de consentement. Airbus SE ne s'attend pas à ce que cet accord de consentement ait un impact sur le DPA conclu avec le SFO et le DoJ, ni sur la CJIP conclue avec le PNF, ni sur la surveillance de l'AFA, dans la mesure où ils sont indépendants de l'examen du programme de conformité du DoS.

Toute violation des termes des accords par Airbus SE pourrait entraîner l'annulation par les autorités des termes des accords et la réouverture des poursuites.

Les poursuites pourraient entraîner l'imposition de nouvelles sanctions financières ou d'autres sanctions telles qu'une obligation fiscale supplémentaire, et pourraient avoir une incidence importante sur les états financiers, les activités et les opérations d'Airbus SE.

En plus de toute enquête en cours dans d'autres juridictions, les divulgations factuelles faites pendant la conclusion des accords pourraient entraîner l'ouverture d'enquêtes supplémentaires dans d'autres juridictions. De telles enquêtes pourraient également entraîner (i) des réclamations en matière civile ou des réclamations d'actionnaires contre Airbus SE, (ii) des conséquences négatives sur la capacité d'Airbus SE d'obtenir ou de poursuivre le financement de projets en cours ou futurs, (iii) des limitations de l'admissibilité des sociétés du groupe à certains contrats du secteur public et/ou (iv) des dommages à l'activité ou à la réputation d'Airbus SE par le biais d'une publicité négative qui nuirait aux perspectives d'Airbus SE sur le marché commercial.

Airbus SE continuera à coopérer avec les autorités à l'avenir, conformément aux accords et à renforcer sa forte culture d'éthique et de conformité au sein de la société.

Plusieurs consultants et autres tiers ont intenté des actions en justice ou formulé des demandes d'arbitrages contre Airbus SE pour obtenir réparation. Les accords conclus avec les autorités pourraient conduire à d'autres litiges commerciaux et à d'autres demandes d'arbitrage

contre la société, ce qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers, les activités et les opérations de la société.

Airbus SE a coopéré pleinement avec les autorités concernant les trois investigations initiées par des magistrats en France concernant les activités commerciales des intermédiaires en Lybie, Kazakhstan, Kuwait et autres pays d'Europe de l'Est. En raison de l'entière coopération d'Airbus SE avec les autorités et du paiement d'une amende pour un montant de 15.8 millions d'euros, ces trois investigations ont été clôturées et l'action publique a été éteinte par l'effet d'une Convention judiciaire d'intérêt public ("CJIP") signée avec le PNF le 30 novembre 2022. Cela met fin aux procédures judiciaires en attente en France pour des activités historiques similaires.

L'impact au niveau d'Airbus SAS est neutre puisque la totalité du montant relatif à Airbus (commercial) sera facturé aux Natcos au prorata de la clef industrielle.

d) Procès du vol Air France 447

Le 1er juin 2009, un A330 assurant le vol AF447 d'Air France de Rio de Janeiro à Paris a disparu au-dessus de l'océan Atlantique avec 228 personnes à bord. L'épave a été retrouvée en avril 2011 après plusieurs campagnes de recherche organisées par le Bureau d'Enquêtes et d'Analyses (BEA), qui a publié son rapport d'enquête final en juillet 2012. À la suite de l'accident, le parquet de Paris a ouvert une enquête pour homicide involontaire et Airbus SAS a été mise en examen en mars 2011. En septembre 2019, les juges d'instruction ont clos l'enquête et prononcé un non-lieu général après une analyse approfondie des éléments techniques et juridiques de l'affaire. Cependant, la Cour d'appel de Paris a annulé la décision des magistrats instructeurs et a ordonné un procès pour homicide involontaire. Airbus et Air France ont contesté cette décision devant la Cour de cassation qui a déclaré le pourvoi irrecevable en août 2021 pour des raisons de procédure. Le procès devant le Tribunal correctionnel de Paris a eu lieu au cours du quatrième trimestre de 2022. Le parquet a requis une relaxe de toutes les poursuites pénales contre Air France et Airbus. Le 17 avril 2023, le tribunal correctionnel de Paris a rendu son jugement et rejeté les charges pénales contre Airbus. Le 26 avril 2023, le Parquet Général de Paris a fait appel du jugement de relaxe d'Airbus et d'Air France. Par conséquent, Airbus fera appel de la décision sur les intérêts civils.

e) Litige commercial avec Qatar Airways

Arguant de la dégradation de la surface de certains de ses A350 et alléguant d'un « défaut de conception » sous-jacent, Qatar Airways a déposé une plainte contre la Société devant le tribunal de commerce de Londres le 17 décembre 2021.

Le 1er février 2023, les parties ont annoncé qu'elles étaient parvenues à un règlement à l'amiable et mutuellement acceptable concernant leur différend juridique relatif à la dégradation de surface des A350 et à l'immobilisation au sol des A350. Les parties ont renoncé à leurs actions en justice. L'accord ne constitue pas une reconnaissance de responsabilité pour l'une ou l'autre des parties. Les parties se sont également entendues sur la livraison de 50 A321 et 23 A350.

f) Prime exceptionnelle versée aux salariés

Dans le contexte d'une inflation élevée, Airbus Opérations SAS a décidé de verser une prime exceptionnelle à ses salariés qui a été comptabilisée et versée sur le quatrième trimestre 2022.

II PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de la société ont été établis suivant les principes comptables généralement admis conformément à la réglementation en vigueur, résultant de l'application du règlement ANC n°2014-03, mis à jour par le règlement n°2016-07.

L'établissement des comptes annuels nécessite de la part de la direction de la Société d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Ces estimations ou hypothèses peuvent être révisées d'exercice en exercice.

L'exercice a une durée de 12 mois et couvre la période du 01/01/2022 au 31/12/2022. L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

1 FONDS COMMERCIAL

Avec effet rétroactif au 1er janvier 2009, la fusion absorption d'Airbus France SAS par Airbus Holding SAS a généré un mali technique correspondant à la différence entre la valeur des titres détenus par Airbus Holding SAS et l'actif net négatif apporté par Airbus France SAS. Ce mali est enregistré en fonds de commerce. Sa valeur d'utilité est appréciée sur la base de la valorisation au prorata de la part industrielle de la société dans la Division Airbus telle qu'intégrée dans les comptes consolidés du groupe.

Une partie de ce fonds de commerce pour une valeur de 440 millions d'euros a été apportée à Stelia Aerospace SAS au 1^{er} janvier 2022.

2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, de production ou d'apport.

Les règlements CRC n° 2002-10 (relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs) et n° 2004-06 (relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs) sont appliqués dans les comptes de la société.

Les logiciels autonomes conçus en interne sont comptabilisés à l'actif.

Les immeubles, les agencements de bâtiments, les ouvrages d'infrastructure, le matériel aérien immobilisé, le matériel de transport et le mobilier de bureau font l'objet d'un amortissement linéaire. L'amortissement dégressif est pratiqué pour les biens y ouvrant droit, sachant que l'écart entre l'amortissement dégressif et l'amortissement linéaire est porté en amortissement dérogatoire au passif du bilan. Est également enregistré en amortissement dérogatoire le différentiel d'amortissement consécutif au changement de durée opéré à partir du 1er janvier 2005.

Les principales durées d'utilisation et d'usage appliquées sont les suivantes :

- Logiciels acquis et logiciels développés : 1 à 3 ans,
- Constructions et composantes de constructions : 6 ans à 50 ans,
- Ouvrages d'infrastructures et installations générales : 10 à 30 ans,
- Installations complexes spécialisées : 6 ans à 10 ans,
- Matériels et outillages industriels (hors Outillages Techniques Spécialisés A350, A400M, A330neo, A320neo et Beluga XL amortis en fonction d'unités d'œuvre) : 3 ans à 10 ans,
- Matériel aérien immobilisé : 3 à 20 ans,
- Matériel informatique et autres immobilisations corporelles : 3 à 15 ans.

Les intérêts des emprunts spécifiques à l'achat ou à la production des immobilisations ne sont pas inclus dans le coût des immobilisations.

3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

La valeur brute des participations et des titres est constituée par le coût d'acquisition historique ou par la valeur d'apport.

Lorsque la valeur d'inventaire de ces participations devient inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée pour le montant de la différence. Dans le cas des titres de participation, la valeur d'inventaire est généralement établie par référence aux capitaux propres, mais aussi en fonction de la rentabilité, des perspectives d'avenir et de l'utilité des participations considérées pour l'entreprise.

Les créances et prêts rattachés aux participations sont enregistrés à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est enregistrée lorsqu'apparaît une perte probable.

4 STOCKS ET EN-COURS

Les stocks de matières premières et autres approvisionnements sont valorisés au coût d'achat moyen pondéré.

Les en-cours de production, les produits intermédiaires et finis sont valorisés au coût de production, sans tenir compte des charges financières, des frais de recherche et développement, des frais d'administration et de distribution, des impôts fonciers et des charges de sous-activité.

Des dépréciations sont constatées lorsque leur coût se trouve supérieur à la valeur probable de réalisation.

5 CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est enregistrée lorsqu'une perte probable apparaît.

6 OPERATIONS EN MONNAIES ETRANGERES HORS ZONE EURO

Les opérations en devises sont converties en euros au cours de clôture du mois précédent leur réalisation et les dettes et créances sont réévaluées au cours de clôture. Les écarts de conversion en résultant sont inscrits, suivant le cas, en écart de conversion actif ou en écart passif.

Par ailleurs, les pertes de change latentes font l'objet de provisions pour risques et les gains latents ne sont pas inclus dans les résultats.

Les en-cours de production, achetés dans l'année en devise USD, sont enregistrés au taux historique.

Ci-dessous sont détaillés les APA pour lesquels en l'absence d'accord formel des autorités fiscales compétentes les prix de transfert sont appliqués dans la continuité des accords applicables jusqu'à fin 2019. Il est à noter que si les accords finalement agréés par les autorités fiscales compétentes étaient différents, cela aurait pu avoir un impact sur les comptes.

7. Advance Pricing Agreement Civil

8. Advance Pricing Agreement A400M

7 ADVANCE PRICING AGREEMENT CIVIL

Le 27 avril 2004, un accord préalable de prix de transfert multilatéral (Advanced Pricing Agreement) a été signé par les autorités fiscales allemandes, espagnoles, françaises et britanniques. Cet accord couvre les activités communes « Common Business » d'Airbus exécutées par Airbus SAS et les quatre entités nationales « NATCO's » (Airbus Operations SAS, Airbus Operations GmbH, Airbus Operations Ltd et Airbus Operations S.L). L'avion de transport militaire A400M est exclu de l'accord.

La méthode de prix de transfert prévoit un partage des résultats, selon laquelle ce résultat généré par l'activité « Common Business » est :

- Alloué à Airbus SAS selon la méthodologie « cost plus » afin de compenser les fonctions centrales assumées par l'entité ;
- Et pour la part résiduelle, partagé entre les quatre Airbus Operations sur la base d'une clé d'allocation, représentant leur contribution respective dans ce résultat résiduel (la clé d'allocation utilisée vise à refléter la part respective des charges de production et de développement encourus dans les quatre Airbus Operations).

Cet accord a été reconduit par les autorités fiscales sur les mêmes bases jusqu'à la fin de l'exercice 2019. Comme proposé par le contrat, une demande de renouvellement pour les périodes fiscales de 2020 à 2024 a été déposée en Juin 2019 aux quatre administrations fiscales. A date, aucun élément n'a été identifié pouvant remettre en cause l'application de l'accord pour les exercices 2020, 2021 et 2022.

8 ADVANCE PRICING AGREEMENT A400M

Un APA spécifique au programme A400M a été signé formellement en 2013 par les quatre administrations fiscales (France, Allemagne, Espagne, Royaume-Uni). Cet accord détermine les conditions de rémunération des sociétés Airbus SAS, Airbus Operations SAS, Airbus Operations GmbH, Airbus Operations Ltd, Airbus Defence & Space GmbH et Airbus Defence & Space SAU pour les activités de développement, de production et de vente des A400M à la société AMSL, qui a pour clients différentes nations, la plupart représentées par l'OCCAR. Une structure en participation de droit espagnol (UTE) permet de partager les résultats des ventes de ces avions.

Cet accord ne couvre pas les activités de services et de support. L'accord est en cours de renouvellement pour la période 2020-2024. A date, aucun élément n'a été identifié pouvant remettre en cause l'application de l'accord pour les exercices 2020, 2021 et 2022.

Selon le portage des risques liés convenu contractuellement avec Airbus SAS, les coûts de développement encourus par la société sur cet avion ont été enregistrés en charges de l'exercice.

Au 31 décembre 2022, les coûts de production des avions A400M non livrés sont enregistrés dans les comptes d'encours.

9 ACCORD DE PARTAGE DU CHIFFRE D'AFFAIRES RELATIF AUX ACTIVITES DE SERVICES ET DE TRANSPORT DE L'A400M

Les sociétés Airbus SAS, Airbus Operations SAS, Airbus Operations GmbH, Airbus Operations Ltd, Airbus Defence & Space SA et Airbus Defence & Space GmbH ont signé un accord de répartition du chiffre d'affaires relatif aux activités de services et de support de l'A400M. Cet accord définit les modalités de rémunération des sociétés concernées pour les activités réalisées depuis qu'elles ont débuté.

10 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les frais de recherche et de développement totalement autofinancés sont pris en charge dans l'exercice même de leur comptabilisation.

Les avances remboursables reçues de l'Etat sont comptabilisées en dettes. Leur remboursement vient en diminution de ces dettes.

Traitement des outillages spécialisés, installations d'essais et prototypes

Les frais de réalisation des outillages spécialisés de série sont enregistrés en compte d'immobilisations corporelles. Concernant les programmes A350, versions NEO et Beluga XL, l'amortissement des coûts est constaté au prorata des avions entrés au cours de la période en poste d'assemblage final sur le nombre total théorique d'avions à produire du programme. Toutefois si, annuellement, le cumul des amortissements ainsi calculés est inférieur au cumul des amortissements minimum linéairement calculés sur 10 ans, pour respecter la norme fiscale en la matière, la différence est constatée en amortissement dérogatoire. Pour les programmes antérieurs, les coûts sont amortis linéairement sur 5 ans.

Le coût des installations d'essais (Engineering Tests Rigs) et les frais de réalisation des prototypes des programmes A350 et versions NEO sont enregistrés en compte d'immobilisations corporelles amortis linéairement sur 10 ans.

11 CONTRATS DE LONGUE DUREE

Pour les contrats de longue durée, les livraisons et les prestations partielles sont comptabilisées en chiffre d'affaires de l'exercice. Les résultats prévus en fin de contrat sont constatés au prorata de l'avancement des travaux.

12 PROVISION REGLEMENTEES

Les provisions réglementées concernent les amortissements dérogatoires calculés selon la législation fiscale en vigueur.

13 PROVISIONS POUR PERTES A TERMINAISON

Dans le cas des contrats long terme sur les activités « Specific Business » (hors APA) d'Airbus Operations SAS, les commandes en perte peuvent donner lieu à la constitution de provisions pour pertes à terminaison. Les pertes probables, dès lors qu'elles sont connues, donnent lieu à dépréciation des en-cours pour la part de production réalisée, et à constitution de provisions pour risques pour le complément.

Elles sont déterminées sur la base d'une prévision de résultat à terminaison régulièrement actualisée.

Pour l'ensemble des activités du « Common Business » (APA) d'Airbus, le résultat à terminaison est calculé au niveau de la SEP.

14 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions pour risques et charges sont constituées lorsque la Société a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle devra faire face à une sortie de ressources estimable au profit de ce tiers sans contrepartie. Ces provisions sont estimées par le management en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

15 PROVISIONS POUR PRESTATIONS A FOURNIR

Les travaux, consécutifs à une vente, que l'entreprise devra réaliser pour respecter ses engagements, doivent être provisionnés dès l'exercice de comptabilisation de la vente lorsque leur montant peut être déterminé avec une assurance raisonnable.

En raison de la cession mensuelle des coûts comptabilisés au sein d'Airbus, il n'y a pas lieu de constater de provision pour prestations à fournir au titre des activités communes.

16 PROVISIONS POUR GARANTIE

Les provisions pour garantie enregistrées par Airbus concernent l'activité avionique. Les équipements Avionique sont garantis trois ans. Leur nombre et leur variété imposent un traitement statistique du coût de la garantie.

17 PROVISIONS POUR CHARGES DE PERSONNEL

17.1 PROVISIONS POUR INDEMNITES DE DEPART EN RETRAITE

La dette actuarielle relative aux indemnités de départ en retraite et aux médailles du travail des personnels de la société a été évaluée par un cabinet d'actuaire à partir d'hypothèses actuarielles actualisées à fin d'exercice.

Ces engagements sont provisionnés dans les comptes de l'exercice.

La part des engagements non provisionnée à fin d'exercice est enregistrée sur la durée d'activité moyenne résiduelle prévisionnelle au sein de la société, conformément à la méthode 1 (méthode dite du corridor) de la recommandation n°2013-R.02 de l'ANC.

17.2 PROVISIONS POUR MEDAILLES DU TRAVAIL

La provision est calculée au fur et à mesure du temps de présence des salariés, en fonction de la probabilité que les salariés atteignent l'ancienneté requise pour l'octroi d'une médaille et prenant en compte les gratifications qui risquent d'être versées pour toute la période de travail.

18 PRINCIPES D'INTEGRATION AU GROUPE FISCAL AIRBUS SAS

Les relations commerciales (achats, ventes, règlements) au sein d'Airbus sont constatées dans les comptes clients et fournisseurs.

La société Airbus Operations SAS est, dans le cadre de l'impôt, dans le régime de l'intégration fiscale du groupe fiscal Airbus SAS. A ce titre, elle verse à la société mère, Airbus SAS, le montant d'impôt sur les sociétés qu'elle aurait dû constater et payer à l'administration fiscale comme si elle était imposée séparément. Les économies d'impôt réalisées par le groupe grâce aux déficits sont conservées chez la société mère et sont considérées comme un gain immédiat de l'exercice. Sur l'exercice où les filiales redeviendront bénéficiaires, la société mère supportera alors une charge d'impôt.

19 CONSOLIDATION

Conformément à l'article L 233-17 du Code de Commerce, Airbus Operations SAS est exemptée, en tant que mère de sous-groupe, d'établir des comptes consolidés et un rapport sur la gestion du groupe. En effet, les comptes individuels de la Société, ainsi que ceux des sociétés qu'elle contrôle et sur lesquelles elle exerce une influence notable, sont intégrés globalement dans les comptes consolidés de la société européenne Airbus SE.

20 TRANSACTION AVEC LES PARTIES LIEES

Aucune transaction avec les parties liées présentant une importance significative et non conclue à des conditions normales de marché n'est intervenue sur l'exercice.

21 CONTROLES FISCAUX EN COURS ET AUTRES POINTS FISCAUX

Un nouveau contrôle fiscal au titre des exercices 2019 et 2020 a débuté début 2022. Le contrôle fiscal est toujours en cours.

Afin de tirer les conséquences fiscales des « deferred prosecution agreements » conclus avec le Department of Justice américain et le Serious Fraud Office britannique et de la convention judiciaire d'intérêt public conclue avec le Parquet National Financier, le groupe Airbus a sollicité, dans le cadre de la circulaire du 28 Janvier 2019 du Ministre de l'Action et des Comptes Publics, la mise en conformité de sa situation fiscale en matière d'impôt sur les sociétés, de CVAE et de retenue à la source. Les modalités de cette mise en conformité ont été arrêtées avec le service compétent de la Direction générale des finances publiques fin 2022. Les montants correspondant sont comptabilisés dans les comptes de l'exercice.

III EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Dans le dossier Qatar Airways, le 1er février 2023, les parties ont annoncé qu'elles étaient parvenues à un règlement à l'amiable et mutuellement acceptable concernant leur différend juridique relatif à la dégradation de surface des A350 et les immobilisations au sol des A350. Les parties ont procédé à l'abandon de leurs actions légales. L'accord ne constitue pas une reconnaissance de responsabilité pour l'une ou l'autre des parties. Les parties se sont également entendues sur la livraison de 50 A321 et 23 A350.

Le 14 février 2023, Airbus SE a nommé Thomas Toepfer pour succéder à Dominik Asam en tant que directeur financier à partir du 1er Septembre 2023. Suite au départ de Dominik Asam le 3 mars 2023, Xavier Tardy, directeur financier pour Airbus Defence & Space, assurera la continuité pendant la période de transition en sus de son rôle actuel.

A - NOTES SUR LE BILAN

NOTE 1					M.€. (Millions d'Euros)	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
	31/12/2022			31/12/2021		
	Brut	Amortissements ou provisions	Net	Net		
Frais d'établissement	-	-	-	-	-	
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-	-	
Concessions, brevets, licences, logiciels et autres	1 447	1 356	91	87		
Fonds commercial	857	-	857	1 297		
Droit au bail	-	-	-	-		
Immobilisations incorporelles en cours	113	-	113	82		
TOTAL	2 417	1 356	1 061	1 465		

NOTE 2					M.€. (Millions d'Euros)	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
	31/12/2022			31/12/2021		
	Brut	Amortissements ou provisions	Net	Net		
Terrains	15	-	15	15		
Agencements et aménagement de terrains	76	52	23	44		
Constructions	49	10	39	8		
Constructions sur sol d'autrui	461	319	142	261		
Installations techniques, matériels et outillages industriels	5 243	3 930	1 313	1 717		
Autres immobilisations corporelles	511	433	77	9		
Immobilisations mises en concessions	-	-	-	-		
Immobilisations corporelles en cours	332	-	332	179		
Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	-	-	-	8		
TOTAL	6 686	4 744	1 942	2 241		

VARIATIONS DES IMMOBILISATIONS (Incorporelles et corporelles)

M.€. 31/12/22 (Millions d'Euros)												
Rubriques et Postes	VALEURS BRUTES						AMORTISSEMENTS					
	Début exercice	Apport Airbus Atlantic 01/01/2022	Augmentations	Diminutions	Mises en service / reclassement	Fin exercice	CUMULES Début exercice	Apport Airbus Atlantic 01/01/2022	Augmentations	Diminutions	Reclassement	CUMULES Fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES												
Frais d'établissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Concessions, brevets, licences, logiciels et autres	1 377	6	4	11	83	1 447	1 290	5	82	11	-	1 356
Fonds commercial	1 297	440	-	-	-	857	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	0	-	-	-	-	0	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	82	0	115	-	83	113	-	-	-	-	-	-
TOTAL	2 755	446	119	11	-	2 417	1 290	5	82	11	-	1 356
IMMOBILISATION CORPORELLES												
Terrains	134	44	1	0	-	91	75	26	3	0	-	52
Constructions	684	214	31	10	18	510	415	122	41	6	-	328
Installations techniques, matériels et outillages industriels	6 247	658	8	26	330	5 243	4 506	491	298	24	359	3 930
Autres immobilisations corporelles	80	33	10	26	480	511	96	24	26	24	359	433
Immobilisations corporelles en cours	179	41	354	-	160	332	-	-	-	-	-	0
Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	8	-	-	-	8	0	-	-	-	-	-	0
TOTAL	7 333	990	405	62	0	6 686	5 092	663	369	55	-	4 744

Nota: les acquisitions principales 2022 concernent:

- immobilisations incorporelles: logiciels développés en interne pour un montant global de 108 M€ (Digital) et logiciels acquis pour 11 M€
- immobilisations corporelles: - Jigs & Tools programme Single Aisle 137 M€
 - Jigs & Tools programme A350 23 M€ (dont A350F 11M€)
 - Jigs & Tools programme Long Range 11 M€
 - Flight Test Aircraft A321 NEO XLR 8 M€

31/12/21 (Millions d'Euros)										
Rubriques et Postes	VALEURS BRUTES					AMORTISSEMENTS				
	Début exercice	Augmentations	Diminutions	Mises en service / reclassement	Fin exercice	CUMULES Début exercice	Augmentations	Diminutions	Reclassement	CUMULES Fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES										
Frais d'établissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Concessions, brevets, licences, logiciels et autres	1 320	-	25	82	1 377	1 232	83	25	-	1 290
Fonds commercial	1 297	-	-	-	1 297	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	0	-	-	-	0	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	72	92	-	82	82	-	-	-	-	-
TOTAL	2 689	92	25	-	2 756	1 232	83	25	-	1 290
IMMOBILISATION CORPORELLES										
Terrains	133	-	0	1	134	69	6	0	-	75
Constructions	672	-	11	23	684	415	38	38	-	415
Installations techniques, matériels et outillages industriels	6 677	8	648	211	6 247	4 739	355	588	-	4 506
Autres immobilisations corporelles	90	8	25	7	80	89	31	24	-	96
Immobilisations corporelles en cours	246	187	13	242	179	66	-	66	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	-	8	-	-	8	-	-	-	-	-
TOTAL	7 817	211	697	-	7 333	5 378	430	716	-	5 092

Nota: les acquisitions principales 2021 concernent:

- immobilisations incorporelles: logiciels développés en interne pour un montant global de 79 M€ (dont Digital 78 M€) et logiciels acquis pour 13 M€
- immobilisations corporelles: - Jigs & Tools programme Single Aisle 74 M€
 - Jigs & Tools programme A350 14 M€
 - Jigs & Tools programme Long Range 9 M€
 - Flight Test Aircraft A321 NEO XLR 12 M€

NOTE 3

IMMOBILISATIONS FINANCIERES	M.€. (Millions d'Euros)			
	31/12/2022			31/12/2021
	Brut	Amortissements / dépréciations	Net	Net
Titres de participation	7 598	-	7 598	6 071
Prêt intra-groupe à Euribor 3mois	-	-	-	9
Prêts au 1 % logement	73	-	73	72
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres immobilisations Financières	1	-	1	1
TOTAL	7 672	-	7 672	6 153

VARIATION DES TITRES DE PARTICIPATIONS	M.€. (Millions d'Euros)
MONTANT NET DEBUT EXERCICE	6 071
Acquisitions & souscriptions	
Cessions & fusions (nettes)	- 873
Apport partiel d'actifs des titres Airbus Operations GmbH à Premium Aerotech GmbH	2 400
Apport partiel d'actifs à Airbus Atlantic - Titres Airbus Atlantic reçus en rémunération de	1 386
Attribution gratuite des titres Airbus Atlantic à Airbus SAS via une distribution	- 1 386
Dotations aux amortissements et dépréciations	
Reprises sur amortissements et dépréciations	
MONTANT NET FIN EXERCICE	7 598

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS (Décret 83- 1020 du 29 novembre 1983 - article 24-11°)	M.€. (Millions d'Euros)		
	31/12/2022		
	Pourcentage détenu	Valeur comptable des titres Brute Nette	
A - RENSEIGNEMENTS DETAILLES CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS			
1. Filiales (plus de 50% du capital détenu)			
Airbus Operations sl	100,00%	50	50
Premium Aerotech GmbH	94,67%	2 400	2 400
Airbus Operations ltd	100,00%	5 144	5 144
STAR REAL ESTATE	97,48%	2	2
2. Participations (10 à 50% du capital détenu)			
CORSE COMPOSITE AERONAUTIQUES	25,56%	1	1
3. Autres participations			
Pays de la Loire développement	4,19%	0,3	0,3
Tarmac Aerosave	2,68%	0,01	0,01
TOTAL		7 598	7 598

NOTE 4**STOCKS ET EN-COURS**

(Millions d'Euros)

	31/12/2021		Apport Airbus Atlantic 01/01/2022		31/12/2022	
	Net	Net	Brut	Dépréciations	Net	
Matières premières et autres approvisionnements	598	- 158	694	123	571	
En-cours de production	486	- 93	368	3	364	
Produits intermédiaires et Finis	67	- 25	70	18	52	
TOTAL	1 151	- 276	1 131	144	987	

L'apport à Airbus Atlantic se décompose entre 351 M€ de valeurs brutes et 75 M€ de dépréciations.

La croissance de 112 M€ des stocks nets hors apport sur l'exercice 2022 s'explique par :

- une augmentation pour sécurisation des stocks de composants et matières premières due à la crise mondiale
- une diminution des en-cours de production principalement due au cadencement des livraisons d'A400M.

NOTE 5**CREANCES**

(Millions d'Euros)

	31/12/2022			Dont à + 1 an	31/12/2021	Apport Airbus Atlantic 01/01/2022
	Brut	Dépréciations	Net			
CREANCES D'EXPLOITATION						
Créances clients et comptes rattachés	2 950	208	2 742		2 713	4
Autres créances d'exploitation	214	-	214		234	5
TOTAL CREANCES D'EXPLOITATION	3 164	208	2 956	-	2 947	9
- dont entreprises liées	2 684	-	2 684	-	2 682	-
CREANCES DIVERSES						
Créances diverses	84	-	84		168	3
TOTAL CREANCES DIVERSES	84	-	84	-	168	3
- dont entreprises liées	73	-	73	-	154	-
TOTAL GENERAL	3 248	208	3 040	-	3 115	12
- dont entreprises liées	2 757	-	2 757	-	2 836	-
- dont produits à recevoir	- 2	-	2	-	14	-
- dont diminutions liées aux écarts de conv. Actif	- 11	-	11	-	13	-
- dont augmentations liées aux écarts de conv. Passif	- 1	-	1	-	2	-

Les créances d'exploitation avec les entreprises liées (2684M€) sont notamment constituées de la quote-part de marge commerciale annuelle rétrocédée par la SEP et revenant à la société (1408M€ partage de résultat)

NOTE 6**CHARGES CONSTATEES D'AVANCE ET AUTRES**

(Millions d'Euros)

	31/12/2022	Dont à + 1 an	31/12/2021	Apport Airbus Atlantic 01/01/2022
Charges constatées d'avance	35	-	35	
Charges à répartir	-	-	-	-
Primes de remboursement des obligations	-	-	-	-
Écarts de conversion actif	64	-	47	10
TOTAL	99	-	82	10

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

	31/12/2022	Dont à + 1 an	31/12/2021	Apport Airbus Atlantic 01/01/2022
Charges constatées d'avance sur services extérieurs*	35	-	35	-
Autres charges constatées d'avance	-	-	-	-
TOTAL	35	-	35	-

NOTE 7

Valeurs mobilières de placement : NEANT EN 2022

NOTE 8

DISPONIBILITES ET EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT				M.€. (Millions d'Euros)
	31/12/2021	Apport Airbus Atlantic 01/01/2022	Variation nette de trésorerie sur l'exercice 2022	31/12/2022
Banques	0		- 101	-
Valeurs à l'encaissement	- 69		69	-
Compte courant de Trésorerie	- 340	- 870	1 362	152
TOTAL	- 409	- 870	1 330	153

NOTE 9

CAPITAUX PROPRES

Le capital est composé de 1 008 826 931 actions de valeur nominale de 1 EURO chacune.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	M.€. (Millions d'Euros)
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2021 Résultat inclus	9 337
Capital	1 009
Primes d'émission, d'apports et de fusion	4 663
Réserves et report à nouveau	1 814
Résultat de l'exercice N-1	835
Subventions d'investissements	2
Provisions réglementées	1 014
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AU 01/01/2022 Résultat inclus	9 337
Augmentation du capital	0
Augmentations primes d'émission, de fusion, d'apport	0
Attribution gratuite à l'Associé unique Airbus SAS des titres Airbus Atlantic reçus en rémunération de l'apport	-1 386
Dividendes versés sur exercice N-1	0
Autres capitaux propres	0
Incorporation des écarts actuariels exercice N-1	0
Reprise des amortissements dérogatoires apportés à Airbus Atlantic (2)	-135
Augmentations des Provisions réglementées & Subvention d'investissement *(1)	179
Diminutions des Provisions réglementées & Subvention d'investissement *(2)	-171
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2022 avant résultat	7 824
Résultat net de l'exercice après impôt	2 919
Acomptes sur dividendes	
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AU 31/12/21 résultat inclus	10 743

*(1) Dont dotation amortissements dérogatoires :

179 M.€.

*(2) Dont reprise amortissements dérogatoires :

- 306 M.€.

NOTE 10

TABLEAU DE VARIATION DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES							M.€. (Millions d'Euros)
	31/12/2021	Apport Airbus Atlantic 01/01/2022	Dotation de l'exercice	Reprise (utilisée)	Reprise (non utilisée)	Reclassement	31/12/2022
Garanties clients	-						-
Prestations à fournir	1		3				4
Indemnités de départ en retraite	537	- 122	30	- 13	- 5		427
LTIP Unit plan	2	- 1		- 1			1
Médailles du travail	47	- 12		- 4			31
Provisions pour risques et charges de personnel	587	- 135	30	- 18	- 5		459
Pertes de changes	46	- 10	27	-			63
Autres provisions pour charges	29			- 19			10
Risques divers	56	- 2	9	- 19	- 4		41
Autres provisions pour risques et charges	84		9	- 38	- 4		51
TOTAL	719	- 147	70	- 56	- 8		578

ENGAGEMENTS DE RETRAITE		M.€. (Millions d'Euros)
	31/12/2021	31/12/2022
HYPOTHESES		
Taux d'actualisation	0,80%	3,10%
Taux d'augmentation des salaires	2,50%	3,00%
Valeur actuarielle des droits accumulés	- 660	- 328
Gains actuariels non amortis		- 99
Pertes actuarielles non amorties	123	
MONTANT PROVISIONNE AU BILAN	- 537	- 427

NOTA : Ces engagements concernent les indemnités de fin de carrière des personnels de l'entreprise. Ces montants sont provisionnés pour le départ volontaire des salariés de 62 à 67 ans en fonction du métier et de l'âge de naissance, ils sont comptabilisés en provision sur la base du coût global. Le coût des services rendus s'élève à 23 M€, le coût financier net est une charge 5 M€, les prestations versées s'élèvent à 13 M€ générant une reprise de la provision, l'amortissement des écarts actuariels est un produit de 3,4 M€ (corridor). Le plan de restructuration est complété et les personnels concernés ont tous été identifiés.

NOTE 11

DETTES FINANCIERES						<i>(Millions d'Euros)</i>
	31/12/2022	Dont à - 1 an	De 1 à 5 ans	+ de 5 ans	31/12/2021	
Emprunts auprès d'organismes de crédit	-				-	
Emprunts auprès des sociétés du groupe (CC AIRBUS SE)	-				409	
Emprunts et dettes Financières diverses	8	8		-	10	
Avances AIRBUS SAS (A350)	1 587	51	294	1 242	1 553	
TOTAL	1 595	59	294	1 242	1 972	
- dont augmentations liées aux écarts de conv. Actif	0	0			0	
- dont diminutions liées aux écarts de conv. Passif	-	-			-	

DETTES D'EXPLOITATION					<i>(Millions d'Euros)</i>
	31/12/2022	Dont à + 1 an	31/12/2021	Apport Airbus Atlantic 01/01/2022	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 261	-	1 289	293	
Dettes fiscales et sociales	460	-	599	119	
Autres dettes d'exploitation	-	-	-		
TOTAL	1 721	-	1 887	412	
- dont entreprises liées	445	-	598	133	
- dont charges à payer	842	-	802	160	
- dont augmentations liées aux écarts de conv. Actif	61	-	46	10	
- dont diminutions liées aux écarts de conv. Passif	- 47	-	- 34	-	

DETTES DIVERSES					<i>(Millions d'Euros)</i>
	31/12/2022	Dont à + 1 an	31/12/2021	Apport Airbus Atlantic 01/01/2022	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	76	-	52		
Dettes fiscales (impôts sur les bénéfices)	-	-	-		
Autres dettes diverses	17	-	19	-	
TOTAL	93	-	70	-	
- dont entreprises liées	0	-	1	-	
- dont charges à payer	33	-	16	-	
- dont augmentations liées aux écarts de conv. Actif	- 0	- 0	- 0	-	
- dont diminutions liées aux écarts de conv. Passif	- 0	- 0	- 0	-	

NOTE 12

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE & COMPTES DE REGULARISATIONS		
	M.€. (Millions d'Euros)	
	31/12/2022	31/12/2021
PCA (du specific business)	24	17
Quotas d'émission de CO ² alloués par l'état	-	-
- dont entreprises liées	-	-
TOTAL	24	17

NOTE 13

ENGAGEMENTS					
	AU PROFIT DE :				M.€. (Millions d'Euros)
	DIRIGEANTS	FILIALES ET GIE CONSOLIDES	AUTRES	TOTAL 31/12/2022	TOTAL 31/12/2021
1 - ENGAGEMENTS DONNES					
Engagements de Crédit bail			-	-	-
Engagements de concession long terme			12	12	-
Engagements de retraites			99	99	123
Engagements nets au titre de Financement de ventes				-	-
Cautions et garanties bancaires			1	1	2
Autres engagements donnés			-	-	2
TOTAL	-	-	86	86	127
2 - ENGAGEMENTS RECUS					
Avals				-	-
Cautions			15	15	14
Engagements nets au titre de Financement de ventes				-	-
Sûretés réelles reçues				-	-
Autres engagements reçus			-	-	2
TOTAL	-	-	15	15	16

L'engagement de retraite total (DBO) s'élève au 31 décembre 2022 à 328m€ dont 427m€ sont reconnus au bilan en provision et 99m€ constituent un écart actuariel négatif non reconnu (gain actuariel en engagement hors bilan) voir note 10.

COMPTE DE RESULTAT		M.€. (Millions d'Euros)	
	31/12/2022	31/12/2021	
Chiffre d'affaires	10 803	9 097	
Autres Produits d'exploitation	290	207	
Achats Consommés et variations de stocks	- 7 767	- 5 951	
VALEUR AJOUTEE	3 326	3 353	
Subventions d'exploitation	145	162	
Impôts, taxes et versements assimilés	- 143	- 64	
Charges de personnel	- 1 172	- 1 641	
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	2 157	1 811	
Reprises aux amortissements et aux provisions	284	455	
Dotations aux amortissements et aux provisions	- 712	- 902	
Transferts de charges (1)	4	8	
Autres produits	32	0	
Autres Charges	- 337	- 322	
RESULTAT D'EXPLOITATION (Note 14)	1 428	1 050	
Dividendes et quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	-	-	
Frais Financiers nets	- 81	- 79	
Produits Financiers nets	194	0	
Résultat de change	0	0	
Dotations et reprises Financières aux amortissements et provisions, transferts de charges	-	42	
Résultat Financier (Note 15)	113	- 37	
RESULTAT COURANT	1 542	1 014	
Résultat exceptionnel (Note 16)	1 671	- 17	
RESULTAT NET AVANT IMPOT & PARTICIPATION	3 213	997	
Impôts sur les Bénéfices & Participation des salariés (Notes 17 et 19)	- 293	- 162	
RESULTAT NET TOTAL	2 919	835	

(1) Dont transfert de charges indemnités assurance	0,12
-Dont transfert de charges voitures de fonction	0,60
-Dont transfert de charges autres avantages en nature	3,62

B - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

NOTE 14

A - CHIFFRE D'AFFAIRES

CHIFFRE D'AFFAIRES REPARTI SELON LES ZONES GEOGRAPHIQUES		
	M.€. (Millions d'Euros)	
	31/12/2022	31/12/2021
France	10 428	8 787
Allemagne	108	110
Royaume-Uni	64	45
Autres pays de l'Union Européenne	76	76
Sous-Total Union Européenne	10 676	9 018
Suisse	1	
Autres Pays A.E.L.E. (A)		
Autres Pays de l'Europe	1	1
Canada	32	25
Etats Unis	53	21
Amérique Latine	1	3
Asie & Océanie	32	26
Afrique et Moyen-Orient	7	3
Montant Net du Chiffre d'Affaires (B)	10 803	9 097

(A) . Islande, Liechtenstein & Norvège

(B) . Montants H.T. Nets des RRR Accordés .

CHIFFRE D'AFFAIRES REPARTI ENTRE LES ACTIVITES CIVILES ET MILITAIRES		
	M.€. (Millions d'Euros)	
	31/12/2022	31/12/2021
Civiles	10 345	8 723
Militaires	458	374
TOTAL	10 803	9 097

B - REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS

(décret 83- 1020 du 29 novembre 1983 - article 24-18°)

Cette information n'est pas mentionnée, elle conduirait à divulguer les rémunérations concernant une seule personne.

C - CHARGES ET PRODUITS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

PRODUITS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES		
	M.€. (Millions d'Euros)	
	31/12/2022	31/12/2021
Ventes de produits	10 145	8 458
Ventes de prestations	428	425
Autres produits d'exploitation	-	5
Produits financiers	194	42
Résultats	-	-
TOTAL	10 767	8 930
CHARGES CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES		
	31/12/2022	31/12/2021
Achats & Services Extérieurs	3 721	1 697
Autres charges d'exploitation	189	204
Charges Financières	0	9
Résultats	-	-
TOTAL	3 910	1 910

produit 2022 de 32m€ uniquement ASBS donc externe en 2022, dividendes et produits cash pooling : tous internes

augmentation due à carve out et augmentation d'activité (1bn€ in 202

NOTE 15

RESULTAT FINANCIER	M.€. (Millions d'Euros)	
	31/12/2022	31/12/2021
Frais Financiers net		
- Frais Financiers AIRBUS SAS		
- Charges liées à la Convention de gestion de Trésorerie Centralisée	- 0	- 0
- Autres Frais Financiers	- 81	- 79
Produits Financiers nets		
- Produits de Participations et autres immobilisations Financières	192	0
- Revenus liés à la Convention de gestion de Trésorerie Centralisé	-	-
- Revenus des créances AIRBUS SAS	-	-
- Revenus sur compte courant STAR REAL ESTATE	-	-
- Revenus des créances commerciales	-	-
- Autres produits Financiers	2	0
Résultat net de change	0	0
Dotations aux provisions	-	-
Reprise de provision	-	42
RESULTAT FINANCIER	113	- 37

Les 192M€ de "Produits de participation et autres immobilisations financières" correspondent aux dividendes versés par Airbus Opérations SL au titre de l'exercice 2021.

NOTE 16

RESULTAT EXCEPTIONNEL	M.€. (Millions d'Euros)	
	31/12/2022	31/12/2021
Charges exceptionnelles sur les opérations en capital	- 873	- 44
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	- 3	- 33
Charges de restructuration	-	-
Charges sur exercices antérieurs	-	-
Autres charges exceptionnelles	- 0	-
Dotations aux provisions pour amortissements dérogatoires	- 179	- 228
Autres Dotations aux provisions exceptionnelles	- 7	- 69
Produits exceptionnels sur opérations en capital	0	0
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 407	0
Produits sur exercices antérieurs	-	-
Quote-part de subventions virées au résultat de l'exercice	0	0
Autres Produits exceptionnels	-	-
Reprises de la provision pour amortissements dérogatoires	306	197
Reprises de la provision pour hausse des prix	-	-
Reprises sur autres provisions exceptionnelles	20	159
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 671	- 17

NOTE 17

SITUATION FISCALE		
	M.€. (Millions d'Euros)	
	31/12/2022	31/12/2021
Impôts à payer	-293	-118
Crédit d'impôt	35	34
Crédit d'impôt N-1		2
TOTAL	-258	-83

REPARTITION DE L'IMPÔT ENTRE RESULTAT COURANT ET RESULTAT EXCEPTIONNEL

REPARTITION DE L'IMPÔT ENTRE RESULTAT COURANT ET RESULTAT EXCEPTIONNEL		
	M.€. (Millions d'Euros)	
	31/12/2022	31/12/2021
Impôt lié au résultat courant	-271	-118
Impôt lié au résultat exceptionnel	0	0
Autres	-22	0
Impôts à payer	-293	-118

La ligne "Autres" s'explique par l'allocation à chacune des Airbus Opérations d'une quote part de l'impact de la mise en conformité de la situation fiscale suite aux accords avec les DoJ, SFO et PNF.

VARIATION DES IMPOTS DIFFERES OU LATENTS : Impôts calculés selon taux d'IS (y/c contributions additionnelles)

Nature	En M Euros		28,41%				25,83%			
	Variation des impôts différés ou latents									
	Début		2022		Variations		Fin 2022		Variation	
Décalages certains ou éventuels	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif	Taux	Actif	Passif	
Provisions réglementées										
Provision pour investissement		0				0			0	
Amortissements dérogatoires		288		-36		252	23		229	
Charges non déductibles temporairement										
Autres	212		-105		107		-10	97		
Provisions pour retraite	153		-32		121		-11	110		
Charges déduites (ou produits imposés) fiscalement et non encore comptabilisées										
Ecarts de conversion		10	14		4		0	3		
	365	298	-123	-36	232	252	2	211	229	

NOTE 18

EFFECTIFS TEMPS PLEIN PAYES A FIN D'EXERCICE		
	31/12/2022	31/12/2021
Mensualisés	2 041	3 948
Ingénieurs et cadres	7 504	7 852
Employés & Agents Techniques de maîtrise	5 542	8 456
TOTAL	15 087	20 256

NOTE 19

PARTICIPATION DES SALARIES		
	M.€. (Millions d'Euros)	
	31/12/2022	31/12/2021
Participation des salariés	35	79

L'écart entre la participation payée en 2022 et la prévision de 2021 est de 10 m€ (provision à 67m€, paiement de 37m€ et transfert de la dette dans le cadre de l'apport à Airbus Atlantic pour 20 m€).

La participation provisionnée au titre de 2022 s'élève à 45m€.

NOTE 20

AUTRES INFORMATIONS

L'effort d'innovation (activités de recherche, développement et industrialisation), qui contribue à la constitution du Fond technologique du groupe, est apprécié au travers de deux notions :

* Les frais d'innovation autofinancée qui correspondent à l'ensemble des investissements d'innovation, qu'ils soient activés ou directement enregistrés en charges, non financés par les marchés.

* Les charges d'innovation autofinancée qui traduisent l'impact sur le résultat de l'effort d'innovation : frais enregistrés en charges, amortissements des dépenses immobilisées, charges nettes de remboursement des avances remboursables.

RECHERCHE & DEVELOPPEMENT	M.€.	
	2022	2021
Ensemble des frais de recherche, Développement et Industrialisation	1 457	1 262
A déduire : coût de revient des marchés	- 157	- 237
Frais d'innovation autofinancée	1 300	1 025
+ Charges nettes de remboursement des avances de l'état		
- Production immobilisée (outillages spécialisés)	- 181	- 107
- Production stockée		
+ Amortissement et dépréciation des dépenses immobilisées ou stockées	256	260
Charges d'innovation autofinancée	1 375	1 178